

Ordre du jour

Procès-verbal du 25 mai 2023

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de LES ESSARDS, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur VIDAL Patrick, Maire,
D'après convocations faites le 16 mai 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux : M. VIDAL Patrick, M. BERTRAND Patrick, M. BOURSIQUOT Nicolas, M. BREIDENBACH Gérard, Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie, Mme DUPEUX Josselyne M. GRADAIVE Michel, Mme FELIX Joëlle, M. HILLAIRET Christian, M. KINDER Alain, Mme VANNIER Murielle, M. ORGÉ Claude.

Absents : Madame FELLER Florence qui donne son pouvoir à M. BOURSIQUOT Nicolas, M. BRAT Jean-François qui donne son pouvoir à M. ORGÉ Claude

Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire.

1. Nomination de voirie
2. Terrains de pétanque
3. Point chemin piétonnier et création d'un muret
4. Questions diverses

Approbation du PV du 13 avril 2023.

1- Nomination de voirie (19-2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que des voies du secteur « Devauderie » « Les Clones » « Petit breuil » ne portent pas de dénomination.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.



Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Au vu des nouvelles constructions, il appartient à la commune de procéder à la dénomination de voirie.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « *dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire* ».

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

Décide et délibère à l'unanimité :

- **de procéder** à la dénomination des voies de la commune
- **d'adopter** les dénominations suivantes (cartographie en annexe) :
 - Impasse de la Devauderie
 - Rue des Clones
 - Impasse du Petit Breuil
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Terrains de pétanque (20-2023)

Proposition de création de deux terrains de pétanque près du parking de l'école et de la salle des fêtes. Les dimensions d'un terrain de pétanque traditionnel mesure 15 mètres de long pour 4 mètres de large.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe pour la création de 2 terrains de pétanque

3- Point chemin piétonnier et création d'un muret (21-2023)

Proposition de modification de l'aménagement du centre bourg « rue e la Gare » plan en annexe.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, privilégie la sécurisation du centre bourg et adopte le nouveau projet rue de la gare.

4- Questions diverses

- Ouverture de la Boulangerie : prévue fin mai, début juin avec une vente le matin dans 1^{er} temps.
- Nettoyage de la boîte à livre à effectuer

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de séance

Patrick Vidal



Cartographie Commune de Les ESSARDS 17250

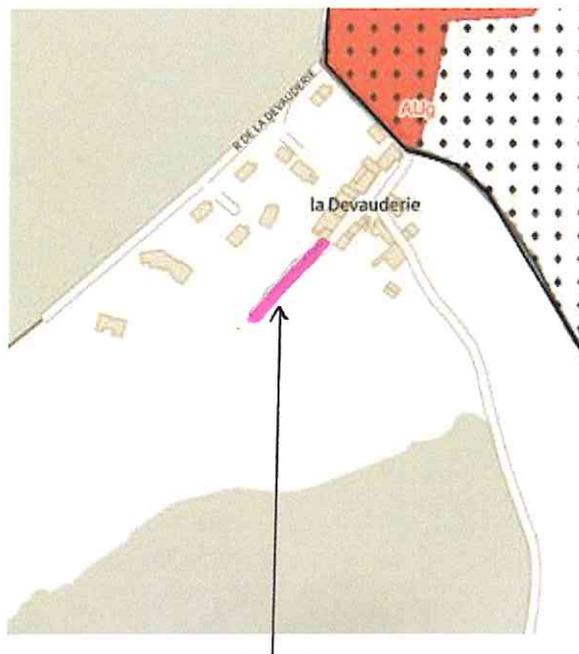
Dénomination nouvelle voies



Rue des Clones



Impasse du Petit Breuil



Impasse de la Devauderie